

*holawa*  
*fakwaya*

Perceptions effectuées.

50%

IMPOT DE CAPITATION :

Perçu pour impôt :  $3 \times 55$  frs. = 165

» rachat prestations en vivres :

a) pour Mwami :  $3 \times 2$  frs. = 6

b) pour chefs :  $3 \times 1$  frs. = 3

c) pour sous-chefs :  $3 \times 3$  frs. = 9

Perçu pour C.A.C. :  $3 \times 33$  frs. = 99

» » C.D.P. :  $3 \times 52$  frs. = 156

» » C.D.P. :  $3 \times 15$  frs. = 45

Total perçu :  $3 \times 181$  frs. = 543



IMPOT SUPPLÉMENTAIRE (polygamie) :

Perçu pour impôt :  $\times$  frs. =

» rachat prestations en vivres :  $\times$  frs. =

» pour sous-chefs :  $\times$  frs. =

» » C.A.C. :  $\times$  frs. =

» » C.D.P. :  $\times$  frs. =

Total perçu :  $\times$  frs. =

IMPOT BÉTAIL :

Perçu pour impôt :  $\times$  frs. =

» » C.A.P. :  $\times$  frs. =

» » C.D.P. :  $\times$  frs. =

Total perçu :  $\times$  frs. =

A *Ruhengeri*, le 18-7 19 02.  
Le collecteur de l'impôt indigène,



Territoire de Rukunigiri  
Nom du chef Gathwaga

Impôt indigène de l'exercice ..... 1952

Chefferie ou Province Ndouna

Perceptions à charge des indigènes pour impôt indigène, C. A. C., C. D.P. et rachat de prestations en vivres aux Bami, chefs, sous-chefs au cours du mois de juillet

[illegible]